



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office français de la biodiversité aux côtés des collectivités

DOSSIER DE PRESSE

SALON DES MAIRES ET DES
COLLECTIVITÉS LOCALES
19-21 NOVEMBRE 2024



Credit photo : © Thomas Bonnefoy OFB



« La biodiversité est un patrimoine exceptionnel et nous devons collectivement œuvrer pour la préserver. C'est l'un des défis de ce siècle. Au-delà du plaisir que chaque citoyen peut avoir d'être au contact de la nature, des écosystèmes préservés constituent des alliés précieux, par exemple pour lutter contre le dérèglement climatique et s'adapter à ses effets.

L'Office français de la Biodiversité met son expertise à disposition des collectivités pour les accompagner vers une meilleure connaissance et protection de cette biodiversité, par le biais d'outils, de formations ou de programmes. Il constitue un maillon essentiel pour sensibiliser et accompagner chacun dans ce domaine. »

Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques



« Dans un monde confronté aux défis du changement climatique, la biodiversité constitue un véritable atout pour la protection des territoires. Vous, collectivités, êtes des acteurs clés de la sauvegarde des espèces et de leurs milieux. En intégrant ses bénéfices à chaque étape des politiques publiques, en mobilisant les citoyens, en aménageant et en imaginant les territoires résilients de demain, nous pourrons, ensemble, faire de la biodiversité un patrimoine commun à transmettre aux générations futures. »

Olivier Thibault, directeur général de l'Office français de la biodiversité

À l'heure où la biodiversité connaît une érosion sans précédent, la mobilisation des territoires est un jalon essentiel dans la reconquête du vivant. L'Office français de la biodiversité (OFB) propose un panel d'outils et de solutions adaptés aux collectivités pour agir en faveur de la biodiversité et dans l'intérêt des citoyens.

Planification écologique, plan national d'adaptation au changement climatique... l'actualité des politiques publiques témoigne d'un changement de paradigme sur les enjeux environnementaux et d'une volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs, dont les collectivités, en première ligne au regard de leurs compétences. Au cœur de ces politiques, préservation et restauration de la biodiversité constituent un enjeu majeur, à la fois source de solutions et d'opportunités et ce, dans des domaines aussi variés que l'alimentation, l'éducation ou encore l'aménagement urbain.

Mais il n'est pas toujours simple pour les acteurs publics locaux de savoir par où commencer. L'OFB accompagne les collectivités volontaires pour faire l'inventaire et la cartographie des enjeux spécifiques à leurs territoires, les aider à valoriser leurs engagements et leur fournir de nombreuses ressources utiles au financement et à la mise en œuvre d'actions bénéfiques à la biodiversité.

Dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales, l'Office français de la biodiversité présentera donc - en lien étroit avec ses partenaires - les outils et programmes facilitant le passage à l'action des collectivités. L'occasion aussi de mettre en lumière des exemples de solutions locales et fonctionnelles qui, appliquées à l'ensemble des territoires, peuvent contribuer efficacement à lutter contre les pressions pesant sur la biodiversité.

Faire face aux inondations, lutter contre les îlots de chaleur, penser son aménagement pour préserver son patrimoine naturel, favoriser le tourisme durable et le bien-être de la population... Si la mobilisation des territoires est primordiale dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité, elle se révèle être aussi une opportunité permettant d'améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants, de prévenir les risques environnementaux, voire de développer une attractivité économique locale.

Sommaire

- 5 **L'Office français de la biodiversité accompagne les collectivités**
- 6 **L'OFB présent au Salon des maires et des collectivités locales**
- 8 **Accompagner la montée en compétences**
- 9 **Les enjeux biodiversité et territoires**
- 11 **Mobiliser autour des enjeux de son territoire**
- 13 **Engager son territoire**
- 15 **Accompagner la transition agroécologique**
- 17 **S'adapter au changement climatique**
- 19 **Sensibiliser dès le plus jeune âge**
- 20 **À propos de l'Office français de la biodiversité**



Crédit photo : © Arnaud Bouissou - Terra

L'Office français de la biodiversité accompagne les collectivités

Pleinement engagé dans la démarche de planification écologique à l'œuvre sur le territoire français, l'Office français de la biodiversité travaille étroitement avec les acteurs locaux, notamment les communes et intercommunalités de métropole et des Outre-mer. Son action à l'échelle nationale se décline et est mise en œuvre de façon opérationnelle au niveau local via ses directions régionales et les Agences régionales de la biodiversité créées avec les Régions.

La transition écologique en cours ne pourra se faire qu'en intégrant les enjeux de biodiversité à l'ensemble des politiques publiques. À l'œuvre dans toutes les sphères de la vie quotidienne, la biodiversité représente en effet un formidable levier pour à terme mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et ainsi mieux préserver et valoriser nos écosystèmes.

Pour accompagner les collectivités, l'OFB pilote des programmes ou des dispositifs tels que l'Atlas de la biodiversité communale (ABC), les Aires éducatives ou encore les Territoires engagés pour la nature (TEN). Il accompagne par ailleurs la séquence Éviter Réduire Compenser.

Les acteurs des territoires peuvent également s'appuyer sur l'expertise de l'OFB, en puisant dans de nombreuses ressources mises à leur disposition : données des Observatoires (Observatoire national

de la biodiversité, SISPEA...), guides techniques, vidéos et événements proposés par les neuf centres de ressources (Captages, Cours d'eau, Espèces exotiques envahissantes, Génie écologique, Natura 2000, Te Me Um, Trame verte et bleue et Zones humides, Éviter - Réduire - Compenser) ou encore des formations et webinaires dédiés aux élus et techniciens des collectivités territoriales.

L'Office français de la biodiversité met un point d'orgue au dialogue et aux partenariats avec les têtes de réseau, élus ou agents, et partenaires des territoires pour des actions concertées et cohérentes. Il œuvre notamment en partenariat avec les Régions, cheffes de file biodiversité, et avec les grands opérateurs écologiques que sont par exemple l'ADEME, les Agences de l'eau ou encore le CEREMA. Les Agences régionales de la biodiversité, copilotées avec les Régions, permettent de démultiplier l'action de l'OFB dans les territoires.

Par ailleurs, pour prévenir et réprimer les atteintes à l'environnement, près de 1 700 inspecteurs de l'environnement de l'OFB apportent leur expertise technique, surveillent le territoire, sensibilisent les usagers, recherchent et constatent les infractions, et interviennent contre le braconnage dans toute la France.

Fort de son ancrage local, l'OFB est également engagé dans la déclinaison des différentes COP (conférences) territoriales, afin de contribuer aux discussions stratégiques organisées à l'échelle régionale.

L'OFB présent au Salon des maires et des collectivités locales

Pour la quatrième année consécutive, l'Office français de la biodiversité (OFB) vient à la rencontre des acteurs des territoires en participant au Salon des maires et des collectivités locales. Pour cette édition 2024, l'OFB est présent sur le village du ministère de la Transition écologique aux côtés des Parcs nationaux de France.

Des inspecteurs de l'environnement répondront à toutes les questions des participants. Des experts de l'OFB prendront également la parole aux côtés de collectivités venues témoigner à l'occasion de conférences. L'OFB participera par ailleurs au Salon de la biodiversité et du Génie écologique aux côtés du réseau des Agences régionales de la biodiversité.

MERCREDI 20 NOVEMBRE

10h15 – 10h45

Mobiliser les citoyens pour la biodiversité : le rôle clé des élus et des collectivités

La Serre | PAVILLON 3

Cette conférence vous propose de découvrir comment élus et collectivités peuvent devenir des catalyseurs d'engagement citoyen pour la protection de la biodiversité. Venez échanger autour d'expériences réussies : atlas de la biodiversité communale, aires éducatives, campagnes de sensibilisation, chantiers participatifs, comités citoyens, et autres initiatives concrètes. Nous aborderons les leviers pour faire perdurer l'engagement citoyen et créer une dynamique locale durable autour de la préservation de la biodiversité.

Enfin, la conférence mettra en avant l'initiative "En quête de demain : des titres de la presse quotidienne régionale, associés à Sparknews, mettent en lumière celles et ceux qui tentent de faire émerger le monde de demain dans nos territoires.

Un temps d'échange interactif permettra à chaque participant de poser ses questions et d'obtenir des conseils pratiques.

14H30 – 15H

Zones humides, atouts ou contraintes pour vos territoires ?

La Serre | PAVILLON 3

Souvent montrées du doigt par les acteurs de vos territoires comme un obstacle à l'aménagement et au développement économique, les zones humides participent à l'attractivité de nos territoires et à leurs résiliences face au changement climatique... Nous débattons ensemble des problèmes rencontrés et des solutions trouvées par vos équipes et élus.

JEUDI 21 NOVEMBRE

9H30 – 10H

Élus engagés pour la biodiversité : inspirez-vous et passez à l'action !

La Serre | PAVILLON 3

Cette conférence-forum réunira des élus locaux désireux d'engager des mesures concrètes et audacieuses pour préserver et restaurer la biodiversité dans leurs territoires. En vue de préparer les actions d'un prochain mandat en 2026, partageons les initiatives exemplaires : protection des espaces naturels, restauration des écosystèmes, soutien aux pratiques agricoles durables, gestion des ressources en eau, et bien plus encore. Cette rencontre a pour objectif de mobiliser pour passer à l'action en montrant que des solutions existent et sont accessibles. Ensemble, nous pouvons inverser le déclin de la biodiversité et contribuer à un avenir durable. Venez découvrir des projets réussis et repartez avec des idées et des outils pour agir dans votre collectivité !

Cette conférence est proposée en partenariat avec le Réseau des Agences régionales de la Biodiversité qui présenteront leur offre en terme de soutien aux démarches initiées par les collectivités.

11H – 11H30

Vous ne savez plus quoi faire pour adapter votre territoire ?

Agissez « sans regret » avec les Solutions fondées sur la Nature »

Lab | PAVILLON 3

S'adapter au changement climatique implique d'anticiper des changements profonds dans la manière de vivre et d'habiter les territoires, de travailler, et de partager les ressources. Cela implique également de préserver et de gérer nos écosystèmes qui nous rendent déjà un grand nombre de services gratuitement.

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) sont des actions de préservation, de restauration et de gestion durable des écosystèmes qui apportent des réponses concrètes aux enjeux d'adaptation des territoires : sécurité des habitants et des infrastructures, bien-être et santé physique des habitants et santé des écosystèmes, production agricole, économie locale, identité paysagère, etc. Elles sont au cœur de la planification écologique et font partie des actions recommandées par le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2).

Venez écouter les premiers enseignements du projet Artisan qui travaille aux déploiements de ces solutions partout en France et dans tous les milieux, ainsi que le témoignage d'élus convaincus qu'une partie importante des solutions se trouvent dans la nature.

12H – 12H30

Restauration expérimentale d'une décharge sur l'île d'Ouessant

La Serre | PAVILLON 3

Pendant des décennies et jusqu'à un passé récent, la pointe de « Bouge Pep » sur l'île d'Ouessant, a été utilisée comme décharge sauvage. Entre 2021 et 2023, l'OFB a réalisé un chantier de restauration expérimental de ce site à flanc de falaise, avec le soutien du Plan de Relance. Cette conférence proposera un retour d'expérience sur la question des décharges en zone difficile d'accès.



Crédit photo : © Philibert Soufflat OFB

Les enjeux biodiversité et territoires

L'évaluation mondiale réalisée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) décrit une crise de la biodiversité sans précédent avec près d'1 million d'espèces menacées d'extinction.

Elle identifie **5 facteurs d'érosion de la biodiversité** :

LE CHANGEMENT D'USAGE DES TERRES ET DES MERS

En France, **600 000 ha** de sols ont disparu sous le béton entre 2006 et 2015, soit l'équivalent du département de la Seine-et-Marne. De même, depuis 1950, 70% du linéaire de haies ont disparu des bocages français. 462 000 km de routes et d'autoroutes ainsi que 30 000 km de voies ferrées entravent par ailleurs le cycle de vie des espèces.

LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

En France, **40%** des stocks de pêche qui font l'objet d'une évaluation, ne sont pas exploités de façon durable.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

À l'été 2022, sur l'ensemble des petits cours d'eau suivis en France métropolitaine, les assecs (cours d'eau asséchés) ont représenté **21,3%** des observations.

LES POLLUTIONS

1/3 de la variabilité dans l'état écologique des cours d'eau en Europe s'explique par la seule contamination chimique.

LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

88 espèces sont jugées préoccupantes pour l'Union européenne.

Les auteurs du rapport de l'IPBES, comme ceux du GIEC pour le climat, appellent à engager rapidement des « changements transformateurs », c'est-à-dire des changements en profondeur de nos modes de vie, de consommation et de production afin de rejoindre une trajectoire de préservation et de restauration du tissu vivant de la planète.

Ces changements nécessitent une mobilisation de l'ensemble de la société. Au premier rang des acteurs qui peuvent jouer un rôle significatif : **les collectivités. Celles-ci possèdent une marge de manœuvre importante pour intégrer la biodiversité dans leurs politiques publiques, fédérer les acteurs régionaux et mobiliser à leurs côtés la population de leur territoire.**

Par ailleurs, la santé et le bien-être de leurs citoyens dépendent pleinement, directement ou indirectement, d'une biodiversité en bon état. L'intérêt pour les collectivités de prendre en compte la biodiversité dans leurs projets politiques et programmes d'actions est donc important à plusieurs titres :

- **La biodiversité en ville est une source d'amélioration du cadre de vie et du bien-être des habitants** : la présence de végétation a un effet tranquillisant, la création de zones à faibles émissions permet d'améliorer la qualité de l'air, la présence d'espaces verts renforce la cohésion sociale et la création d'îlots de fraîcheur permet de lutter contre le réchauffement climatique. Une approche applicable jusque dans les écoles, comme l'illustre l'initiative des « cours oasis » issue de la stratégie de résilience de Paris.

- **La biodiversité est une opportunité pour un tourisme durable** : la demande croissante de tourisme de nature est une source d'opportunité pour l'économie d'un territoire (+20 % de part de marché annuelle du tourisme responsable en France). Un équilibre est toutefois nécessaire pour éviter la surfréquentation qui viendrait détériorer ces mêmes espaces naturels plébiscités par les touristes (30 % des séjours touristiques en France correspondent à du tourisme rural et 16 millions de français pratiquent la randonnée).
- **La préservation de la biodiversité permet d'optimiser les dépenses des collectivités locales** : les infrastructures vertes pour la gestion des eaux pluviales nécessitent 3,5 fois moins d'investissements que les infrastructures grises. L'extinction de l'éclairage public la nuit représente une réduction de 35 % des dépenses d'électricité. Une agriculture sans pesticides permettrait d'éviter entre 400 et 800 millions d'euros par an de traitement des eaux en France. Enfin, les dommages liés aux inondations coûtent 665 millions d'euros par an.

Si aujourd'hui les collectivités se saisissent du sujet, seule une mobilisation plus large permettra d'être à la hauteur des enjeux. Pour faciliter le passage à l'action, l'Office français de la biodiversité multiplie ses outils et ressources.



Crédit photo : © Séverine Bigno

Mobiliser autour des enjeux de son territoire

Mieux connaître son territoire pour agir efficacement, c'est ce que permettent les Atlas de la biodiversité communale (ABC), outil phare en faveur de la biodiversité. En 2024, un soutien financier inédit est mis en place par l'OFB pour que les collectivités puissent s'engager dans un projet d'ABC.

La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une première étape dans la prise en compte de la biodiversité de son territoire. Il permet en effet un inventaire des espèces et des espaces, aboutissant à une cartographie des enjeux de biodiversité et à un plan d'actions pour un engagement de la collectivité sur la durée.

UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE, INITIÉE À DIFFÉRENTES ÉCHELLES

Les intercommunalités, groupements de communes ou communes qui mettent en œuvre un ABC pourront :

- **mieux connaître la biodiversité** : la réalisation d'un ABC permet d'acquérir une connaissance naturaliste et synthétique de la biodiversité à l'échelle du territoire, notamment par la production de cartographies.
- **sensibiliser et mobiliser** : en favorisant la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les élus, acteurs

locaux et les habitants, l'ABC est un moyen de sensibilisation, de mobilisation et d'implication de l'ensemble des citoyens.

- **faciliter le passage à l'action** : l'ABC constitue une aide à la décision lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales, notamment par la réalisation d'un plan d'action en faveur de la biodiversité qui sera ensuite mis en œuvre dans le temps. Par ailleurs, la cartographie partagée des enjeux, pièce maîtresse d'un projet d'ABC réussi, permet de nourrir les réflexions stratégiques en amont de l'évolution des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT). Plus largement et dans cette optique, la réalisation d'un ABC permettra ainsi de lutter contre l'artificialisation des sols.

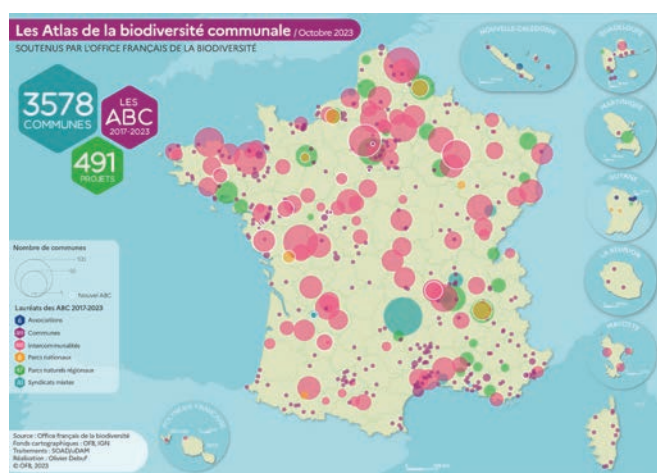
DES PROJETS D'ABC FINANCÉS PAR L'OFB

Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité a soutenu financièrement les intercommunalités, groupements de communes et communes pour la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale en publiant un appel à projets dédié. 491 projets d'ABC ont été menés ou sont en cours de réalisation. Ils concernent près de 3 578 communes métropolitaines et ultramarines.

En 2023, 100 nouveaux projets ont été soutenus par l'OFB, preuve d'une réelle montée en puissance de ce programme et de la mobilisation croissante des collectivités sur les enjeux de biodiversité.

NOUVELLES MODALITÉS

En 2024, le programme ABC connaît une **montée en puissance inédite**. Des moyens financiers accrus sont dédiés au programme ABC afin de soutenir un grand nombre de projets de qualité. Désormais, une **campagne de financement** en continu permet aux collectivités de déposer leur projet d'ABC tout au long de l'année. **15 millions d'euros** sont programmés pour cette campagne. Avec un plafond d'aide de 250 000€ (à hauteur de 80% maximum du coût total du projet), l'OFB facilite l'engagement des collectivités sur des projets d'ABC pouvant aller jusqu'à 4 ans. Les collectivités intéressées peuvent se rapprocher de leur direction régionale de l'OFB.



LES TROPHÉES DES ABC

Lancés en 2023 par l'OFB, les Trophées des ABC visent à récompenser et faire connaître des projets exemplaires d'Atlas de la biodiversité communale, afin de mettre en lumière des bonnes pratiques et de valoriser la pertinence des ABC comme véritables outils locaux de connaissance, de mobilisation et de facilitation du passage à l'action. Ils distinguent trois ABC inspirants dans les catégories suivantes : «**Connaitre** la biodiversité de son territoire», «**Mobiliser** les citoyens et les acteurs du territoire en faveur et la biodiversité» et «**Agir** et planifier pour préserver et restaurer la biodiversité de son territoire».

L'organisation de ces Trophées bénéficie du soutien de la Fondation ENGIE, dans le cadre d'une convention de mécénat.



DIMINUER LA POLLUTION NOCTURNE

La fragmentation des habitats nocturnes est aggravée par la pollution lumineuse, perturbant faune et flore. La stratégie nationale pour la biodiversité 2030 vise à réduire cette pollution de 50% d'ici 2030. Les oiseaux et insectes nocturnes, désorientés par les lumières artificielles, perdent leurs repères, tandis que les chauves-souris fuient ces zones. En réponse, la Trame noire cherche à

préserver des zones d'obscurité pour la biodiversité nocturne. Des initiatives locales, comme au Parc national des Pyrénées et à Lille, montrent l'engagement des citoyens et élus pour cette cause. Une étude sociologique révèle que les citoyens sont prêts à réduire l'éclairage public pour protéger la biodiversité nocturne.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

La ressource en eau manquera dans les prochaines décennies. Face à l'urgence de la situation, il est essentiel que les collectivités développent aux côtés du monde agricole des projets structurants pour préserver la qualité de l'eau potable. En partenariat avec l'INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et AgroParisTech, l'Office français de la biodiversité pilote le Centre de ressources "Captages". Ce dispositif vise à améliorer les démarches locales et

favoriser les initiatives pour la qualité de l'eau au sein des zones de protection des captages mais aussi, au-delà, dans tous les territoires avec des enjeux liés à l'eau. Pour cela, le centre de ressources Captages anime un réseau d'acteurs, assure un accompagnement technique, produit et met à disposition des ressources (informations, méthodes et outils techniques et scientifiques, retours d'expériences, etc.).



Crédit photo : © Thomas Schwab - OFB

Engager son territoire

Face à la multiplicité des initiatives possibles, il est essentiel pour les collectivités de définir des plans d'action cohérents, réalistes et concrets. «Territoires engagés pour la nature » (TEN) offre aux collectivités un cadre méthodologique structurant.

Le programme Territoires engagés pour la nature s'adresse aux collectivités infra-départementales (intercommunalités et communes), qu'elles soient rurales ou urbaines, métropolitaines ou ultramarines, débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

549
Territoires
engagés
pour la nature



LE RÔLE D'UN TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Les collectivités s'engagent à intégrer la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture, etc.) et à mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec, entre autres, des associations et des acteurs économiques.

Ces collectivités **volontaires** peuvent proposer également des actions directes en faveur de la biodiversité. Par exemple, la fauche tardive en bord de route, la mise en place de critères environnementaux dans les achats publics ou encore d'un objectif zéro phyto pour les espaces verts vont permettre de diminuer les impacts de différents types de pollutions et ainsi favoriser le développement de la faune et de la flore nécessaire à la survie des écosystèmes.

Enfin, elles ont pour mission de sensibiliser et d'inspirer les citoyens et les acteurs locaux aux dangers qui pèsent sur la biodiversité, en partageant avec eux des priorités claires et des bonnes pratiques.

LA RECONNAISSANCE TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Cette reconnaissance apporte à la collectivité un accompagnement par des experts pour formaliser un **programme d'actions réaliste et concret qui intègre les enjeux locaux, régionaux et nationaux**.

Elle lui permet également un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité via notamment un accès à des données nationales et régionales ainsi qu'à des formations.

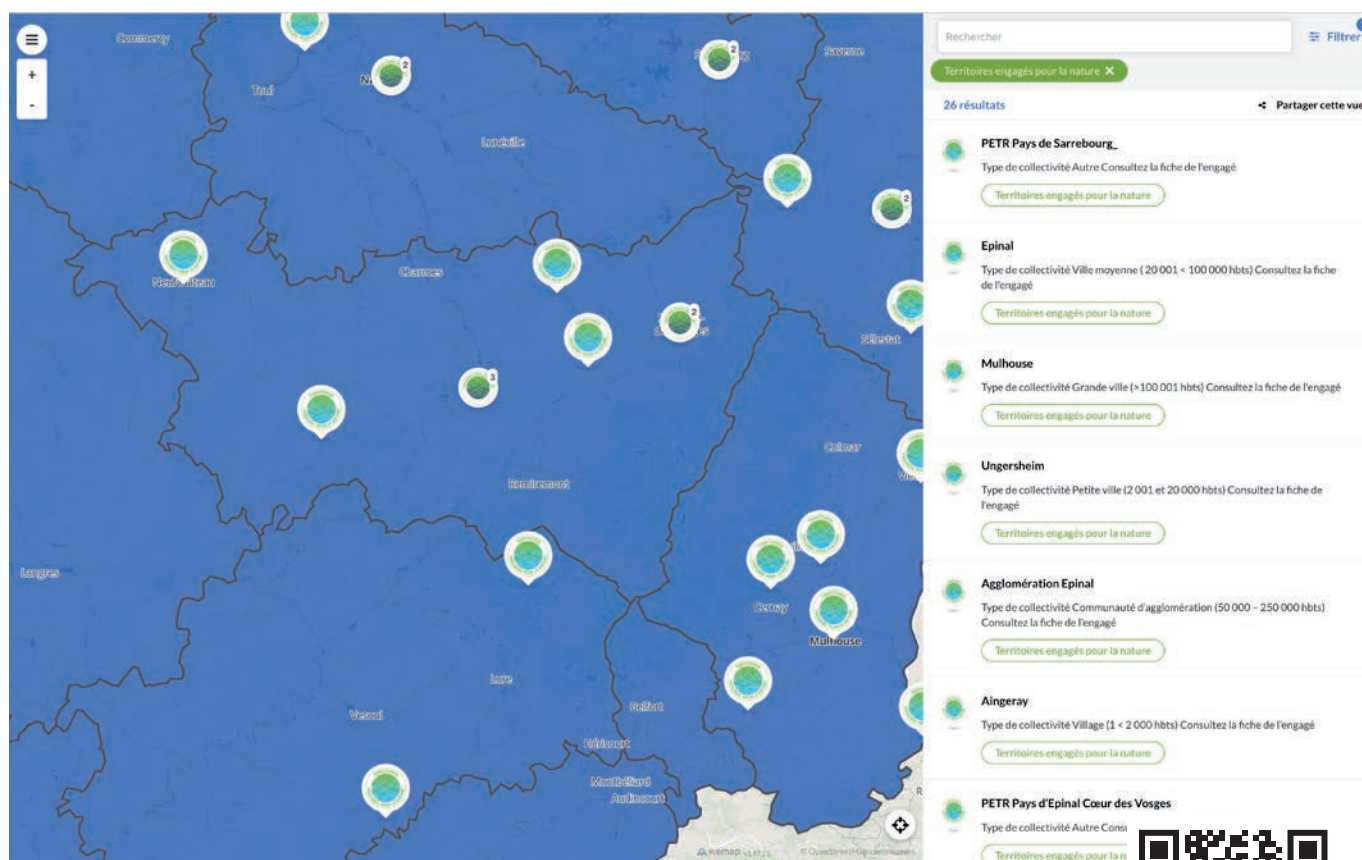
Un accès au « **club des engagés** » offre aux collectivités l'opportunité d'échanger entre pairs et avec les acteurs locaux de la biodiversité sur de nombreux sujets, de monter collectivement en compétences grâce au partage de bonnes pratiques ou encore de prendre part aux réseaux d'influence et de créer ensemble de nouvelles synergies.

Les collectivités reconnues TEN profitent d'une visibilité, à l'échelle nationale et internationale, dans le cadre d'événements ou d'une communication globale sur l'initiative « Engagés pour la nature ».

Certaines reçoivent des prix et sont régulièrement valorisées lors d'événements nationaux et internationaux (Capitale française de la biodiversité, Salon des maires et des collectivités locales, Congrès mondial de la nature, etc.).

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

Complémentaire aux « Territoires engagés pour la nature », le concours de la Capitale française de la biodiversité identifie et valorise chaque année les meilleures pratiques des communes et intercommunalités françaises en faveur de la nature. En 2024, l'engagement de la communauté de communes Bruyères Vallons des Vosges en faveur de la biodiversité a ainsi été récompensé sur le thème « **Sobriété biodiversité** ». Le concours 2025 sur le thème « **Culture(s) et biodiversité** » est ouvert jusqu'au 28 février 2025.



Carte : Localisation des Territoires engagés pour la nature, en Normandie. Retrouvez la carte complète sur engagespouurlanature.ofb.fr/territoires.





Credit photo : © Séverine Bigno

Accompagner la transition agroécologique

L'agriculture est au cœur des enjeux de notre époque : biodiversité, mais également alimentation, changement climatique, développement économique durable, santé... Pour y faire face, le monde agricole et ses partenaires, publics et privés, innovent et expérimentent au sein des fermes, des territoires, et tout au long de la filière. L'OFB participe à ce défi et accompagne cette dynamique en s'appuyant sur les principes de l'agroécologie.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'AGRICULTURE

L'OFB est mobilisé dans le cadre de différents programmes agroécologiques :

- **le plan Ecophyto**, qui vise à réduire la dépendance du monde agricole aux produits phytopharmaceutiques, et les impacts de ces derniers sur l'environnement et la santé humaine. Cela passe par un soutien financier à l'innovation et la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques, l'expérimentation sur le terrain, l'essaimage et la diffusion des bonnes pratiques ou encore le suivi des effets des PPP sur l'environnement et la santé.

- **le concours général agricole des pratiques agroécologiques** (prairies, agroforesterie) qui récompense chaque année les agriculteurs mettant en œuvre les meilleures pratiques leur permettant d'en tirer profit dans leur activité de production tout en apportant une contribution active à la préservation écologique des territoires.
- **le programme Agrifaune**, qui a pour objectif de mettre en place des solutions permettant de combiner performance agricole et conservation de la biodiversité.

L'établissement contribue également à la formation des élèves des lycées agricoles (supports pédagogiques, implication dans des programmes participatifs, etc.) ainsi qu'à celle des élus sur les enjeux liés à la biodiversité en zone agricole.

LIMITER L'IMPACT DES CRISES SANITAIRES

De nombreuses maladies sont susceptibles d'affecter plus ou moins gravement la faune sauvage et circulent dans les cheptels domestiques avec des répercussions sur les activités agricoles parfois importantes. Certaines peuvent se transmettre à l'humain et constituent un risque. Une des missions de l'OFB est de surveiller l'émergence et la

propagation de maladies dans la faune sauvage et de participer à l'élaboration de mesures de gestion.

COLLABORER AVEC LES ACTEURS RURAUX

Sur le terrain, les agents de l'Office français de la biodiversité travaillent avec de nombreux acteurs ruraux. L'OFB rencontre régulièrement les acteurs agricoles (chambres d'agriculture, syndicats agricoles...) au niveau national, régional et départemental, et notamment pour :

- **Échanger** sur les principaux enjeux de biodiversité du territoire, la réglementation, les priorités en matière de contrôle et la façon dont ces derniers sont vécus par la profession. Ces échanges doivent aussi permettre de mieux définir les actions à mettre en œuvre ou encore identifier des modalités de communication communes, etc.
- **Mieux faire connaître** l'établissement en présentant ses différentes missions, notamment en police judiciaire et administrative, en coopération avec les préfets et procureurs
- **Développer** des projets en commun, par exemple sur la sauvegarde des haies, des bordures de champs ou la conservation d'espèces
- **Coordonner** l'action en cas de tensions

Pour collaborer au mieux avec les acteurs ruraux, l'OFB met un point d'honneur à former ses agents aux enjeux agricoles. L'établissement a lancé en 2022 une formation dédiée à destination de ses agents, organisée sur 3 jours avec l'enseignement agricole, pour mieux comprendre les réalités de terrain (visites d'exploitations, témoignages d'agriculteurs), sensibiliser davantage ses équipes et favoriser le dialogue entre les acteurs.

LIMITER LES ATTEINTES À LA BIODIVERSITÉ

Les inspecteurs de l'environnement de l'OFB sont chargés de faire respecter les réglementations dans leur domaine de compétence (eau et milieux aquatiques, chasse, espèces protégées, etc.) et en particulier les priorités gouvernementales déclinées dans sa stratégie nationale de contrôle.

Ils agissent sous l'autorité du préfet en matière administrative et du procureur de la République en matière judiciaire. Ils sont habilités à recueillir les plaintes et à mener des actes d'enquêtes, à charge et à décharge, avec la déontologie propre à tout policier. Attentif au contexte que connaît aujourd'hui le monde agricole, l'OFB veille à accompagner la profession ainsi que les autorités administratives et judiciaires pour mieux communiquer sur les enjeux, mieux faire connaître une réglementation complexe et pour favoriser des réponses pédagogiques, progressives et proportionnées.



Credit photo : © Hélène Mahéo OFB

S'adapter au changement climatique

L'adaptation des territoires au changement climatique nécessite la mise en place d'actions qui, si elles sont mal choisies, pourraient nuire à long terme à leur résilience. Avec les Solutions fondées sur la Nature (SfN), les collectivités peuvent mener à bien leurs projets tout en ayant un impact positif sur le vivant.

Les Solutions fondées sur la Nature (SfN) ont été définies par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) comme étant les « actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». Préserver ou restaurer les écosystèmes contribue à accroître la résilience des territoires face au changement climatique.



Par exemple, la restauration de certains milieux naturels comme les mangroves dans les territoires ultramarins permet de recréer une protection naturelle contre de nombreux aléas climatiques (risques de submersion marine, cyclones, etc.) et ainsi de mieux protéger les habitants des territoires alentours.

L'OFB, PILOTE DU PROJET LIFE INTÉGRÉ ARTISAN

Afin de décloisonner les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité, valoriser le potentiel des SfN et permettre la création d'un cadre propice à leur déploiement, l'OFB a signé une convention de financement avec l'Union européenne et le ministère chargé de l'écologie pour la mise en œuvre du projet Life intégré ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions fondées sur la Nature).

Les collectivités peuvent également s'inspirer de fiches de retours d'expérience rédigées par la CDC (Caisse des dépôts et consignations) Biodiversité et le Comité français de l'UICN, et des initiatives des lauréats de la 1^{ère} édition des Trophées de l'adaptation au changement climatique.

Pour guider les collectivités dans leurs démarches d'adaptation, le projet Life ARTISAN proposera une publication spéciale à destination des élus pour comprendre l'utilité des Solutions fondées sur la Nature, leur fonctionnement et consulter des exemples concrets déjà mis en œuvre sur tout le territoire, dans l'Hexagone comme dans les Outre-mer. Elle s'accompagnera d'une boîte à outils des Solutions fondées sur la Nature pour l'adaptation au changement climatique, qui rassemblera les ressources techniques et les outils incontournables pour passer à l'action.





Crédit photo : © Céline Lecomte

Sensibiliser dès le plus jeune âge

La mobilisation de la société est un levier essentiel pour agir à grande échelle en faveur de la biodiversité. Elle suppose une prise de conscience collective des enjeux de biodiversité, afin d'amener chaque citoyen à devenir acteur du changement. Un travail de sensibilisation est donc nécessaire et peut être mené au niveau local, y compris envers les plus jeunes.

Dans cette optique, l'Office français de la biodiversité coordonne le réseau des Aires éducatives marines et terrestres. Une aire éducative est un petit territoire naturel, géré de manière participative par les élèves d'une école, d'un collège ou d'un lycée. Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil d'élèves » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

La mise en œuvre de ces projets pédagogiques au sein des établissements scolaires vise à reconnecter les jeunes à la nature et à leur territoire en sortant régulièrement sur leur aire éducative, mais aussi à les rendre en capacité de comprendre les

enjeux de biodiversité de ce territoire et à agir en s'impliquant dans la vie publique. Ces projets permettent également aux élèves de développer les compétences scolaires de manière transdisciplinaire et motivante.

À ce jour, plus de 1 000 écoles et établissements scolaires sont déjà engagés dans la mise en place d'une aire marine ou d'une aire terrestre éducative, en métropole et dans les Outre-mer.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS

Partenaire de choix pour le binôme enseignant-référent, les collectivités sont amenées à jouer un rôle essentiel dans ces projets pédagogiques. Elles peuvent ainsi proposer des terrains intéressants pour la mise en œuvre d'aires éducatives, valoriser et soutenir financièrement les projets portés sur leur territoire, ou encore mettre en relation les élèves et les acteurs locaux.



À propos de l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et de la restauration de la biodiversité, en métropole et dans les Outre-mer.

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB EST RESPONSABLE DE 5 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES :

- La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ;
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.



Crédit photo : Philippe Massit - Office français de la biodiversité

Les équipes de la biodiversité

L'OFB compte plus de 3 000 agents. Environ 2 000 agissent sur le terrain en métropole et en Outre-mer, dont près de 1 700 inspecteurs de l'environnement. Les équipes de l'OFB interviennent chaque jour au cœur des territoires pour prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité, mais aussi mieux appréhender les écosystèmes, comprendre leur fonctionnement et leur adaptation face aux pressions qui les entourent.

En 2019, le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a identifié 5 causes majeures du déclin de la biodiversité :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels ;
- la surexploitation des ressources naturelles (surpêche, déforestation, etc.) ;
- le changement climatique ;
- les pollutions de l'air, de l'eau et des sols ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Lutte contre les pollutions de l'eau, protection des Posidonies en Méditerranée, des tortues marines en Guyane ou du poulpe à Mayotte, gestion de la sécheresse, préservation des haies..., les agents de l'OFB agissent au quotidien sur ces 5 facteurs d'érosion de la biodiversité.

Des moyens au service de la biodiversité

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) qui comptent plus de 3 000 agents répartis sur tout le territoire national.

Son action s'articule sur trois niveaux :

- une échelle nationale où se définit et se pilote la politique de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales et délégations de façade maritime) ;
- des échelons départementaux et locaux de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, parcs naturels marins, sanctuaire Agoa, réserves et territoires, etc...), appuyés par des brigades mobiles d'intervention et des unités spécialisées.

L'OFB dispose d'un budget supérieur à 500 millions d'euros, financé principalement par une contribution des agences de l'eau à hauteur de 70 à 80 %, mais aussi par une subvention pour charges de service public allouée par le ministère chargé de l'environnement. Il bénéficie également d'autres financements publics fléchés et de recettes propres.

Ces différentes ressources lui permettent notamment de réaliser des interventions financières de l'ordre de 250 millions d'euros par an pour :

- apporter un appui à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques, tant en matière d'appui stratégique que de soutien à l'action internationale et européenne et de communication ;

- renforcer et accélérer la mobilisation des territoires, des acteurs et des citoyens pour activer les « changements en profondeur » préconisés par la Plateforme inter-gouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), pour contribuer à la reconquête de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique avec l'aide d'écosystèmes en bon état ;
- soutenir les projets dans les aires protégées qu'il gère (parcs naturels marins et réserves), dans la perspective d'en faire des territoires d'expérimentation et de déploiement des stratégies thématiques de l'OFB, mais également dans une optique de renforcement des réseaux d'aires protégées, dont notamment les projets inter-parcs portés par les parcs nationaux ;
- appuyer les projets contribuant aux obligations de surveillance mises en œuvre par l'OFB, à la connaissance et à la recherche sur les milieux aquatiques, marins et terrestres et les espèces, ainsi que ceux contribuant à la construction et aux données des systèmes d'information fédérateurs dont l'OFB assure l'animation et la coordination technique, dans une optique de diffusion et de transfert de la connaissance auprès de tous les publics ;
- poursuivre le soutien au développement des infrastructures d'alimentation en eau potable et prioritairement d'assainissement en outre-mer, à la surveillance, ainsi qu'à l'accroissement des efforts de connaissance, de préservation et de restauration de la biodiversité ultramarine.

Credit photo : Michel Bramard - Office français de la biodiversité

L'OFB en chiffres

3 000 agents,
environ **2 000** agents de terrain
dont près de **1 700** inspecteurs
de l'environnement

11 directions régionales
et une direction interrégionale métropolitaine

1 direction des Outre-mer
composée de **5** délégations territoriales

8 parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa

28 réserves gérées ou co-gérées

Contacts presse

Office français de la biodiversité

Florence Barreto

06 98 61 74 85

florence.barreto@ofb.gouv.fr

